

Référendum d'initiative partagée contre la privatisation d'aéroport de Paris (ADP)...une occasion de participation démocratique citoyenne...



Un aéroport n'est pas une entreprise comme les autres : c'est un outil stratégique de la politique économique. Cette vision est partagée par la plupart des pays européens pour lesquels les aéroports restent propriété de la puissance publique.

La privatisation d'ADP privera l'Etat de dividendes annuels conséquents, nous risquons de perdre un monopole naturel d'Etat, une entreprise florissante. La privatisation des autoroutes et plus récemment de l'aéroport de Toulouse sont peut-être des erreurs à ne pas réitérer.

248 députés et sénateurs ont enclenchés la procédure de référendum d'initiative partagée (RIP) afin d'empêcher cette privatisation. Pour la première fois depuis son introduction dans notre Constitution en 2008, cette procédure a pu être mise en œuvre.

Depuis le 13 juin et durant neuf mois, les électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent apporter leur soutien à la proposition de loi initiée par ces parlementaires de droite comme de gauche, réclamant la tenue d'un référendum sur la privatisation du groupe aéroportuaire.

Il s'agit à présent de réunir 4,7 millions d'électeurs avant le 13 mars 2020.

Le RIP est une occasion de participation démocratique citoyenne, les Français ayant exprimé récemment leur souhait d'être plus directement associés aux décisions politiques.

La loi organique prévoit un recueil uniquement sous forme électronique. Le site internet <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>, permet de recueillir ces soutiens.

A ce titre, trois modalités de dépôt sont prévues par la loi organique :

- L'électeur dépose son soutien à la proposition de loi référendaire sur ce site internet par ses propres moyens (ex : ordinateur, smartphone, tablette, etc) ;
- L'électeur dépose son soutien à la proposition de loi référendaire sur ce site internet via des points d'accès situés en mairie de Besançon (2, rue Mégevand) ;
- L'électeur fait enregistrer électroniquement son soutien présenté sur papier (Cerfa) en mairie de Chaucenne.

Munissez-vous de votre carte d'électeur, la plupart des informations dont vous aurez besoin y sont inscrites.

Les électeurs ne disposant ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport ne peuvent être identifiés directement sur le site internet et doivent obligatoirement déposer leur soutien selon cette modalité (Cerfa en mairie).

Chacun d'entre nous est encouragé à exercer ses droits civiques.



Dans ce numéro :

Référendum d'initiative partagée contre la privatisation d'aéroport de Paris... 1

Vie communale et manifestations... 2

Vie communale et manifestations...

Lundi 14 octobre vente de jeux et mobilier 'petite enfance'...

A vendre petit mobilier et équipements pour jeunes enfants, jeux d'intérieur et de plein air, jeux musicaux, jeux pédagogiques. Visible et disponible le lundi 14 octobre de 17h00 à 18h30 au Centre de vie (ancienne halte garderie). Renseignements au 03.81.55.03.30



Les dates à retenir...

- Dimanche 11 novembre 2019 : cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux morts à 11 h
- Samedi 23 novembre : soirée Beaujolais nouveau à Chauenne avec le Comité des fêtes
- Dimanche 08 décembre : repas de la convivialité
- Samedi 30 novembre ou dimanche 1er décembre : sortie 'Marché de Noël' avec le Comité de fêtes à Montbéliard
- Samedi 14 décembre : goûter de Noël des enfants avec le Comité des fêtes
- Vendredi 20 décembre : marché de Noël de l'APE.

Jeudis récréatifs :
prochaines séances les jeudis 10 et 24 octobre à 14 h salle de la convivialité en mairie.

Ginko Voit' une appli pour covoiturer dans le Grand Besançon...www.ginko.voyage

Le Grand Besançon favorise la mise en place de nouvelles solutions de mobilités alternatives à la voiture en solo. Depuis août 2019, l'application Ginko Voit' permet de mettre en relation passagers et conducteurs pour les trajets du quotidien. Connectée au réseau Ginko, l'appli propose les solutions les plus rapides de déplacement pour aller d'un point A à un point B en combinant voiture, bus et tram si besoin.

Comment ça marche ?

Après avoir téléchargé gratuitement l'application, Ginko Voit' permet de déposer ou de trouver son trajet et de se mettre en relation avec les covoitureurs correspondants à sa demande. Le covoiturage est gratuit et accessible dès l'âge de 15 ans. Les conducteurs bénéficieront de réductions et d'avantages chez les partenaires Ginko.

VOUS RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT ?

BÉNÉFICIEZ DU PROGRAMME HABITER MIEUX

HABITER MIEUX
Rénovation énergétique, tout un programme d'aides

AVEC LES FINANCEMENTS DES PARTENAIRES :

La lutte contre la précarité énergétique des ménages occupants des passoires thermiques » constitue une priorité de l'action publique, tant au niveau national que local.

Ainsi, le programme national « Habiter mieux », dans lequel sont impliqués le Département, la CAGB et le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a pour objectif d'apporter un soutien financier aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) qui s'engagent à réaliser des travaux de rénovation énergétique leur permettant de réduire d'au moins 25% la consommation d'énergie de leur logement. L'ADIL (l'Agence départementale d'information sur le logement) constitue le guichet unique mis en place dans le Doubs pour répondre à toutes les questions relatives aux projets des ménages (conseils personnalisés de travaux, aides financières mobilisables, etc...).

ADIL du Doubs
information, rendez-vous
03 81 61 92 41

Entretien des lignes électriques...

Des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et de maintenance des lignes électriques, ont débuté sur le territoire de la commune à compter du 30 septembre. Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise : Boussard Environnement. Entreprise habilitée à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques. Contact : M. Baillet 06 76 19 19 36.